



PLAN D'ACTION
ENVIRONNEMENTAL

BILAN 2014-2017



**Ville de
Saint-Hyacinthe**

Technopole agroalimentaire

TABLE DES MATIÈRES

Mot du maire.....	2
Bilan du plan d'action 2014-2017.....	3
Points saillants des réalisations de la Ville de Saint-Hyacinthe de 2010 à 2017.....	4
Rapport détaillé.....	5
Principales actions complétée ou intégrées au fonctionnement municipal.....	7
1. Assainissement de l'eau	7
2. Matières résiduelles.....	12
3. Développement et protection du territoire.....	14
4. Transport et changements climatiques.....	17
5. Gestion municipale environnementale.....	19
Actions dont l'échéancier a été modifié ou associé à des projets spécifiques.....	22
Consolidation des actions environnementales en 2017-2018.....	23
Contribution de certains partenaires municipaux.....	24
Conclusion.....	26

MOT DU MAIRE

Chers citoyens/citoyennes,

Il y a déjà sept ans que la Ville de Saint-Hyacinthe débutait la mise en œuvre de son Plan d'action environnemental afin de réaliser les objectifs de sa Politique environnementale adoptée en 2009. Représentant l'engagement de la municipalité à relever les défis environnementaux, ce premier plan d'action se traduit par de nombreux accomplissements au cours des dernières années. Comme en témoigne ce présent bilan des actions identifiées au plan, toutes les sphères de l'organisation municipale ont été mobilisées pour mettre en place les éléments requis afin d'améliorer la qualité de notre environnement en arborant les cinq thèmes suivants :



- l'assainissement de l'eau;
- les matières résiduelles;
- le développement et la protection du territoire;
- le transport et les changements climatiques;
- la gestion municipale environnementale.

Avec l'avancement des 52 actions inscrites au Plan, nous sommes fiers de la progression globale en gestion environnementale de la municipalité. Certains accomplissements majeurs, tels que l'intégration du processus de biométhanisation au traitement des matières organiques, ont confirmé notre positionnement au premier plan au niveau de la gestion des matières résiduelles. Étant l'une des premières villes d'Amérique du Nord à produire du biogaz à partir des résidus organiques, ce projet a obtenu plusieurs prix et distinctions. Les programmes de conformité des installations septiques et de remplacement des égouts unitaires contribuent, quant à eux, à améliorer la qualité de l'eau de la rivière.

Plusieurs autres initiatives, telles que l'adoption d'une politique de l'arbre, l'amélioration du réseau cyclable, la mise à jour et l'élargissement du mandat du comité consultatif en environnement, ainsi que nos programmes d'incitatifs environnementaux, ont tous engendré des résultats positifs améliorant notre milieu de vie et la qualité de l'environnement maskoutain.

Suscitant beaucoup de changements, l'adaptation aux défis environnementaux demeure constante. Bien que ce bilan illustre l'évolution de ce premier plan d'action, les initiatives environnementales de la Ville se poursuivent.

Les enjeux environnementaux nous concernent tous et toutes puisque les actions, petites et grandes, posées par chacun, contribuent à préserver et à améliorer notre environnement pour les générations à venir.

Le maire,
Claude Corbeil

BILAN DU PLAN D'ACTION 2014-2017

Qu'est-ce que la Politique environnementale?

En juin 2010, la Ville de Saint-Hyacinthe s'est dotée d'une politique environnementale afin d'appuyer des gestes concrets pour protéger l'environnement des Maskoutains. Outil de mobilisation, la politique préconise des pratiques modifiant certaines habitudes de consommation et de gestion favorisant, notamment, la réduction des gaz à effet de serre, ainsi que la mise en valeur des milieux naturels, au bénéfice des générations actuelles et futures.

Les principes de la **Politique environnementale de la Ville** visent à:

- faire preuve de leadership;
- agir dans une perspective de protection de l'environnement et dans le respect des principes du développement durable;
- promouvoir de bonnes pratiques environnementales et mobiliser les citoyens et les organisations pour stimuler l'engagement de la communauté envers ces bonnes pratiques;
- contrôler, mettre en œuvre et assurer le suivi des actions municipales et collectives.

Plan d'action environnemental 2010

Le Plan d'action environnemental, adopté par le Conseil en juin 2010, identifiait les principales actions en matière d'environnement pour les prochaines années. Cinq thèmes d'intervention, comprenant plus d'une cinquantaine d'actions, y sont abordés:

- l'assainissement de l'eau;
- les matières résiduelles;
- le développement et la protection du territoire;
- le transport et les changements climatiques;
- la gestion municipale environnementale.

Ce premier plan d'action exhaustif a été appliqué en tenant compte du contexte socio-économique local et des opportunités disponibles au long de sa réalisation.

Un bilan positif!

La mise en place du Plan d'action environnemental représente un engagement de la Ville à relever les défis liés aux enjeux environnementaux. Comme en témoignent les bilans annuels, cet engagement s'est traduit par de nombreux accomplissements significatifs au cours des dernières années. Ce dernier bilan complétera la reddition du Plan d'action environnemental et inclura les actions entreprises jusqu'en 2017 sous les cinq thématiques du Plan.

Comportant 52 actions, dont l'évolution est suivie au moyen de 116 indicateurs, l'implantation du Plan d'action environnemental a bien progressé au cours des sept dernières années.

Le bilan des **52 actions environnementales** en bref:

- **46 actions** complétées ou intégrées au fonctionnement régulier;
- **5 actions** dont l'échéance a été modifiée ou associée à des projets spécifiques;
- **1 action** annulée.

Des reconnaissances de prestige

Au cours des dernières années, le projet de biométhanisation de la Ville de Saint-Hyacinthe s'est notamment illustré en obtenant:

- les prix « **Joseph-Beaubien Or** » en Aménagement, urbanisme et développement durable du mérite Ovation municipale de l'UMQ (2015);
- le prix « **Distinction Jacques-Gaudreau** » du Réseau Environnement (2015);
- le prix « **Projet visionnaire** » de l'Association québécoise des transports (2015);
- le prix « **Plume d'or** » de l'Association des communicateurs municipaux du Québec (2015);
- le prix des **Collectivités durables** de la Fédération canadienne des municipalités, dans la catégorie des matières résiduelles (2016);
- le prix « **Énergia** », volet « Geste durable », de l'Association québécoise pour la maîtrise de l'énergie, présentée par le ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques du Québec (2016).

Le directeur du Service du traitement des eaux usées et de la biométhanisation, M. Pierre Mathieu, a reçu le prix de « Personnalité de l'année 2014 » de l'Association Pipeline, pour son implication dans ce projet.



POINTS SAILLANTS DES RÉALISATIONS DE LA VILLE DE SAINT-HYACINTHE DE 2010 À 2017

Accroissement de la connaissance des cours d'eau et de l'implication locale en matière d'amélioration de leur qualité

- appui en ressources humaines et financières pour favoriser la mise en place de 4 comités de sous-bassins versants en partenariat avec la Ville, la MRC des Maskoutains et l'UPA;
- campagne d'échantillonnages multistations sur la rivière Yamaska et ses affluents entre 2010 et 2013, et diffusion des rapports sur le site Internet;
- développement d'une stratégie municipale de protection des bandes riveraines incluant : l'intégration des dispositions de la Politique sur les rives, le littoral et les plaines inondables au règlement d'urbanisme, la sensibilisation des riverains au maintien des bandes riveraines (dépliants, section informative du site Internet), mise en place graduelle de nouvelles pratiques (ex. : piquetage des bandes riveraines, absence de fauche aux abords des cours d'eau en terrain municipal);
- accentuation de la mise en conformité des installations septiques et des branchements au réseau, ainsi que la poursuite des programmes de remplacement des égouts et d'entretien de l'aqueduc.

Développement de la chaîne de traitement de la biométhanisation intégrant la mise en valeur des matières organiques

- opérationnalisation du projet de biométhanisation de la Ville, incluant le développement du Centre de valorisation des matières organiques pour accentuer la mise en valeur et utiliser les matières organiques à leur plein potentiel. Entre 2014 et 2016, le procédé de biométhanisation a produit plus de 4,5 millions de m³ de biogaz et environ 10 000 tonnes de digestat par année;
- intégration de phases d'amélioration, d'ici 2020, de la desserte en équipement de tri de matières résiduelles pour les immeubles municipaux et privés.

Adoption d'une politique de l'arbre et de son plan d'action

- positionnement de l'arbre et des milieux naturels comme élément phare pour la gestion de plusieurs problèmes environnementaux.

Positionnement sur le transport actif

- développement d'une réflexion sur la mobilité active intégrant le déploiement du plan directeur du réseau cyclable, de l'encouragement au transport actif avec « Mon école, à pied, à vélo » et par l'accroissement de l'offre de transport en commun.

Repositionnement d'un comité consultatif en environnement (CCE) et du processus de reddition environnementale

- adoption du Règlement concernant le comité consultatif en environnement de la Ville de Saint-Hyacinthe;
- mise à jour du mandat et élargissement de la représentativité du CCE;
- maintien de la transparence en matière de gestion environnementale.

Promotion de moyens pour améliorer la consommation d'eau et les pratiques environnementales

- lancement de programmes environnementaux incitant à l'utilisation de couches lavables, favorisant l'utilisation de toilettes à faible débit et de trousseaux d'économie d'eau, offrant des subventions pour l'achat de dispositifs de récupération de l'eau de pluie et favorisant la plantation d'arbres.

RAPPORT DÉTAILLÉ DU BILAN ENVIRONNEMENTAL 2017

ACTIONS

Après 7 ans, sur un total de **52 actions environnementales** :

88 % des actions sont intégrées aux activités municipales ou ont été accomplies. Ceci correspond à un excellent niveau d'avancement. La plupart des actions environnementales demandent une implication en continu des services municipaux. Ainsi, on constate que 26 actions sont en cours et 20 actions sont terminées.

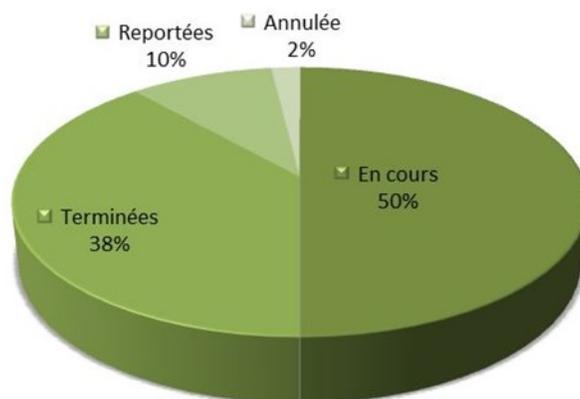
10 % des actions ont été reportées en raison de facteurs externes et d'un manque de conditions favorables à leur réalisation. Par contre, dans plusieurs cas, d'autres initiatives en lien avec les objectifs des actions proposées ont été accomplies et intégrées à l'intérieur de projets plus globaux en cours de réalisation.

2 % soit une seule action a été annulée en raison de la fermeture de la Ressourcerie. Par contre, la sensibilisation de la communauté au réemploi comme alternative à l'enfouissement s'est poursuivie.

Le tableau et le graphique suivants illustrent le statut détaillé des actions environnementales identifiées au Plan d'action environnemental.

Statut d'avancement	Nombre d'actions	Pourcentage
Annulé	1	2 %
Reporté	5	10 %
En cours	26	50 %
Terminé	20	38 %
Total	52	100 %

Graphique 1 : Bilan des actions environnementales 2017



PRINCIPALES ACTIONS COMPLÉTÉES OU INTÉGRÉES AU FONCTIONNEMENT MUNICIPAL

1. ASSAINISSEMENT DE L'EAU

Mise en place de comités de sous-bassins versants et concertation avec le monde agricole

Depuis l'adoption du Plan d'action, la mise en place de comités de sous-bassins versants de la rivière Yamaska par la MRC a entraîné la formation de 4 comités de bassins versants (CBV) sur le territoire de la Ville de Saint-Hyacinthe:



- CBV du ruisseau des Salines (2011)
- CBV de la rivière Salvail (2011)
- CBV des Douze et Métairie (2012)
- CBV Delorme et Ferré (2013)

Ces comités mobilisent la population locale et agricole à prendre des mesures qui améliorent la qualité de l'eau et de la biodiversité de leur sous-bassin versant. Depuis 2014, la Ville a subventionné les actions des CBV sur son territoire afin de supporter l'accomplissement de leurs projets, tels que des plantations en bande riveraine. Depuis 2017, la MRC bonifie le support aux CBV par des subventions supplémentaires et l'ajout d'une deuxième agente de liaison. Depuis 2013, les CBV ont facilité le rétablissement de plus de 1 174 mètres de bandes riveraines dans le cadre de leurs activités. Le piquetage et l'ensemencement de la bande riveraine sont dorénavant intégrés aux travaux d'entretien des cours d'eau.

Les membres des comités de bassins versants sont les principaux partenaires au niveau agricole. Le nombre d'agriculteurs participants aux CBV a continuellement augmenté, totalisant maintenant 22 agriculteurs.



Atteinte de la cible

L'objectif est atteint. De plus, les actions des comités de bassins versants, mis en place dans le cadre du Plan d'action, continueront de sensibiliser la communauté agricole aux avantages de rétablir et maintenir les bandes riveraines des cours d'eau agricoles. La MRC a mis en place un bulletin des comités de bassins versants qui est diffusé par la Ville sur son territoire.

Campagne d'échantillonnage de la rivière Yamaska et de ses affluents

En collaboration avec l'OBV Yamaska, la Ville de Saint-Hyacinthe a reçu les recommandations associées au suivi triennal de 2010 à 2013. Depuis 2010, l'OBV Yamaska a produit plus de 11 rapports portant sur la qualité de l'eau qui ont été diffusés auprès du CCE, du conseil municipal et des comités de bassins versants.

Atteinte de la cible

L'objectif est atteint. Les rapports complets de caractérisation ont été mis en ligne et diffusés auprès du comité consultatif en environnement de la Ville (CCE), du conseil municipal et des comités de bassins versants. Des actions seront graduellement mises en place pour réduire les sources de contamination identifiées lors du suivi triennal.

États généraux de la rivière Yamaska



La Ville de Saint-Hyacinthe a soutenu la tenue d'états généraux sur la qualité de l'eau de la rivière Yamaska par l'OBV Yamaska. La direction générale de la Ville, membre du comité organisateur de l'événement, a participé à la rencontre du 24 mai 2013.

Atteinte de la cible

La cible visant la tenue des états généraux sur la qualité de l'eau de la rivière Yamaska a été atteinte en 2013. La Ville de Saint-Hyacinthe a contribué à la réalisation du plan d'action de l'OBV Yamaska en mai 2013. Le suivi des états généraux de la Yamaska a continué sous la forme du RAME Yamaska (Regroupement des acteurs municipaux de l'Eau de la Yamaska) mis en place en 2014. Ce regroupement est formé de six élus des six principales MRC du bassin versant de la Yamaska. Le RAME s'est également doté d'un comité technique qui a le mandat de proposer aux élus des projets pilotes collaboratifs en lien avec la qualité de l'eau en zone agricole, la conservation et la restauration de milieux humides, la gestion des eaux usées et du ruissellement, ou toute autre problématique jugée prioritaire.

Bandes riveraines

En 2010, la Ville a complété l'intégration des dispositions de la Politique sur les rives, le littoral et les plaines inondables au Règlement d'urbanisme numéro 350. Les exigences stipulées réitèrent l'interdiction de travaux près des cours d'eau et en zone inondable, ainsi que les exigences reliées à la protection de la bande riveraine. Suite à l'intégration de la protection des bandes riveraines au règlement d'urbanisme, plusieurs interventions ont été réalisées pour accompagner les citoyens lors de travaux près des cours d'eau. Par exemple, la mise en place de barrières à sédiments avant le début des travaux a été intégrée. Deux dépliants favorisant les mesures de restauration des rives ont été produits par la Ville.

Des projets de démonstration ont eu lieu avec les comités de bassins versants locaux. La Ville a mené plusieurs travaux de restauration des bandes riveraines dans les espaces publics, totalisant 29 790 mètres carrés. En 2014, près de 200 mètres carrés ont été stabilisés par génie végétal sur un total de 2 480 mètres carrés de rives renaturalisées. Depuis 2015, plus de 18 000 mètres de bandes riveraines municipales dans sept parcs majeurs ont été conservés à l'état naturel. Depuis 2012, le piquetage et l'ensemencement des bandes riveraines sont intégrés aux travaux d'entretien des cours d'eau agricoles. Cette initiative est, depuis 2017, incluse dans les travaux de plusieurs autres municipalités de la MRC.



Atteinte de la cible

Certaines interventions mécaniques ont été remplacées par des interventions plus écologiques et durables. La progression de l'implantation des techniques végétales est de plus en plus répandue. Les mesures de protection des bandes riveraines sont intégrées au processus d'obtention des permis nécessaires lors de travaux près des cours d'eau. La sensibilisation de la communauté à l'importance de maintenir une bande riveraine naturelle s'effectue en continu.

Étude sur la création de milieux humides, de marais filtrants et de bassins de décantation



En 2014-2015, une étude a eu lieu dans le bassin versant du cours d'eau Plein Champ qui présente plusieurs problématiques de turbidité et de régularisation. En 2017, en lien avec le réaligement du cours d'eau Plein Champ dans le cadre du projet de prolongement du boulevard Casavant, la Ville a entamé des démarches afin d'intégrer au projet du nouveau tracé une sinuosité à caractère naturel. Également, il est prévu que des aménagements dans le littoral soient réalisés pour créer un habitat favorable aux poissons (ex. : rochers, structures abris, seuils). Ces réaménagements permettront aussi d'augmenter le nombre et la variété d'habitats, tout en diminuant l'effet des crues dans le cours d'eau et les problèmes associés à l'érosion.

Atteinte de la cible

L'expertise des principes d'aménagement a été développée en collaboration avec l'Université Concordia, l'Université du Québec à Trois-Rivières et la firme JFSA. Suite aux travaux de réaligement, d'autres démarches seront entreprises durant les prochaines années concernant la faisabilité de l'implantation des bassins de filtration.

Améliorer l'accès à la rivière

Depuis 2014, la Ville a acquis cinq terrains en prévision d'améliorer la qualité des accès à la rivière. En 2017, avec le lancement du projet de la revitalisation de la promenade Gérard-Côté, la Ville a amorcé le processus de consultation de la population, en vue de sa conception.



Atteinte de la cible

L'atteinte de la cible visant l'augmentation du nombre et la qualité des accès à la rivière est en progression. Avec l'acquisition des terrains à proximité de la rivière, la Ville est en position de saisir les opportunités, notamment dans le cadre de la revitalisation de la promenade Gérard-Côté.

Programme de mise à la conformité des installations septiques

Le premier programme de mise à la conformité des installations septiques a été lancé en 2006 afin de munir d'une installation septique conforme chaque propriété non reliée au réseau d'égout sanitaire. Les démarches de la Ville se poursuivent avec la phase VII en 2017, affichant présentement un taux de conformité des installations à plus de 95 %. Depuis 2010, 49 inspections externes ont été effectuées, et ce, durant les premières années du programme. Aucune inspection externe n'a été nécessaire à partir de 2015, démontrant une augmentation de la conformité des installations. De 2011 à 2014, trois immeubles ont nécessité la mise en place d'une installation septique par la Ville aux frais du propriétaire.



Depuis, aucune intervention de la Ville n'a été requise. À partir de 2010, plus de 382 nouvelles installations sanitaires ont été aménagées. Plus de 3 500 mètres d'égout sanitaire ont été ajoutés dans le cadre des projets de prolongement du réseau, notamment sur les boulevards Laframboise Nord et Laurier Ouest, ainsi que sur les rangs des Petits-Étangs et du Petit rang. De plus, les prolongements de réseau sont en cours sur les rues du Domaine Laliberté et des Seigneurs Est. Ces prolongements de réseau contribuent à réduire le nombre de systèmes autonomes sur le territoire et ainsi, assurer une meilleure qualité de l'environnement.



Atteinte de la cible

La cible de rendre conformes toutes les installations septiques est bien avancée et le programme est toujours en place. Les projets de prolongement des égouts se poursuivent également.

Programme de remplacement des conduites d'égout sanitaire combinées

La ville possède trois types d'égouts : d'eaux usées, d'eaux pluviales et combinés (unitaires). L'égout sanitaire achemine les eaux usées ou « grises » vers l'usine d'épuration pour y être traitées. L'égout pluvial transmet directement l'eau de pluie et les diverses eaux de ruissellement vers le cours d'eau le plus près apte à les recevoir. Les égouts combinés transportent les eaux usées sanitaires et les eaux pluviales au moyen d'une seule conduite. Ces derniers, construits durant les années 1880 à 1960, sont toujours en place dans les vieux secteurs de la plupart des villes canadiennes, telles que Montréal, Longueuil, etc.



Plusieurs projets ont eu lieu afin de séparer le réseau unitaire et réduire l'apport d'eau pluviale vers l'usine d'épuration des eaux usées. Depuis 2010, la Ville a remplacé 6 065 mètres de conduites d'égout unitaire dont 3 805 mètres entre 2014 et 2017. En 2010-2011, 1 060 mètres de conduites d'égout combiné ont été remplacés dans le bassin du centre-ville, secteurs Calixa-Lavallée, Cascades et Vaudreuil. D'autres secteurs ont également fait l'objet de travaux, tels que Bourdages Nord, entre Duvernay et Bourassa et entre Lafontaine et Sicotte, entre Saint-Joseph et Raymond; Sainte-Catherine, entre Sicotte et Morin; et sur des Cascades, entre Vaudreuil et le pont Bouchard.

En 2012, 1 200 mètres de conduites d'égout combiné ont été remplacés dans le secteur de la Bruère et du centre-ville. En 2014, 625 mètres de conduites d'égout combiné ont été remplacés sur Saint-Michel et Cartier. En 2015, 1 280 mètres sur Laurier Ouest et sur Laflamme, et pour 2017, le remplacement de 1 900 mètres est prévu sur des Vétérinaires. Ces travaux ont contribué à réduire la proportion d'égouts combinés sur le territoire à 20,93 % en 2016 sur 477 kilomètres de réseau.

La captation d'eau pluviale engendre parfois des surcharges en période de fonte de la neige et lors de fortes averses de pluie. Des surverses surviennent lorsque les réseaux d'égout municipaux ne suffisent pas à acheminer les eaux usées vers l'usine d'épuration. L'excédent est alors dirigé directement dans un cours d'eau jusqu'à ce que le volume revienne à la normale. Malheureusement, comme le démontre le tableau suivant, les surverses sont courantes dans toutes les municipalités, incluant la Ville de Saint-Hyacinthe :

Nombres annuels de surverses	
Années	Nombre de surverses
2013	640
2014	580
2015	503
2016	655

Malgré que les données de 2016 soient plus élevées, la tendance démontre une diminution des surverses depuis 2013. Une étude des résultats sur une période plus grande permettrait de faire une analyse approfondie. À titre comparatif, en 2014 et 2015, la ville de Granby a connu 620 surverses et 175 surverses ont été recensées à Cowansville. Les surverses sont tolérées par le MDDELCC pendant que les municipalités s'efforcent de compléter leurs réseaux d'égouts pluviaux pour recueillir l'eau de pluie et de la fonte de neige.

Afin de réduire l'incidence des surverses, la Ville s'est engagée en 2017 à développer un Plan de gestion des eaux pluviales et des débordements pour 2019, en vue d'une mise en place en 2021.

Atteinte de la cible

Le remplacement annuel de 1 % du réseau en vue de réduire la quantité d'eau pluviale traitée n'est pas atteint en raison des coûts très élevés associés à cet objectif. Par contre, le remplacement annuel de conduites est accompli selon les conditions en place. Un plan de gestion global des eaux pluviales est en cours de développement et sa mise en place est prévue pour 2021.

DÉVERSEMENT SURVENU EN JUIN 2016

Lors d'importants travaux à l'usine d'épuration, le déversement d'eaux usées dans la rivière Yamaska survenu le 28 juin 2016 a entraîné un accident écologique des plus regrettables. Ces travaux, qui ne posaient normalement pas de problème, liés à plusieurs autres facteurs, ont causé une surverse alors que le débit de la rivière Yamaska était exceptionnellement bas (3,5 m³/sec). La surverse, associée au débit extrêmement faible de la rivière, a entraîné une asphyxie et la mort des poissons se trouvant près de l'exutoire.

Depuis, la Ville a pris des mesures concrètes pour corriger les déficiences techniques afin d'améliorer l'efficacité des installations de traitement, notamment :

- la révision de la gouvernance des eaux usées, en créant le Service de la gestion des eaux usées et de la biométhanisation;
- la réalisation d'un audit complet de l'usine d'épuration;
- la réalisation des travaux pour assurer le fonctionnement des dégrilleurs fins lors d'une coupure de courant;
- l'ajout des dessableurs au traitement primaire d'urgence;
- la remise en fonction de deux dégrilleurs manuels;
- l'inscription systématique du débit de la rivière au suivi des surverses par l'opérateur de l'usine;
- l'ajout de deux alarmes de déversement;
- l'ajout d'une flotte de niveau au canal de dérivation de l'usine et d'une alarme de haut niveau;
- l'implantation d'un système d'appel à plusieurs niveaux d'alertes selon le type d'urgence;
- la mise en place d'un nouveau système de contrôle de l'usine;
- l'implantation de relais des alarmes par téléphones intelligents auprès de l'opérateur de garde et du superviseur.

Ces mesures correctives apportées, l'usine d'épuration est maintenant encore plus sécuritaire au plan environnemental, réduisant le risque qu'un tel événement se reproduise. En plus des améliorations du point de vue technique, la Ville de Saint-Hyacinthe s'est aussi engagée à mettre en place des mesures pour améliorer la qualité de l'eau de la rivière Yamaska, telles que le développement d'un Plan de gestion des eaux pluviales et des débordements.

Dans le cadre de ces mesures, la Ville organisera un événement annuel en septembre sur la thématique de la Yamaska. Cet événement prendra l'aspect d'une conférence accompagnée d'activités de plantation en bande riveraine pour redévelopper le sentiment d'appartenance à l'égard de cet héritage naturel et permettre aux Maskoutains d'agir collectivement à l'amélioration de son écosystème.

Programme d'application du règlement sur les branchements

L'adoption du Règlement 346 concernant les raccordements aux services d'aqueduc et d'égout a engendré le débranchement de plus de 4 038 gouttières du réseau pluvial. Ce programme, lancé en 2011, a aussi permis de corriger 74 branchements inversés. Entre 2015 et 2017, seulement 4 inversions de branchements sanitaires ont été corrigées, démontrant une baisse du nombre d'interventions nécessaires. Le succès de ce programme et de plusieurs initiatives de la Ville entraînent une réduction de l'apport d'eau pluviale au réseau sanitaire de la ville. En effet, le volume annuel d'eaux usées traitées à l'usine d'épuration est à la baisse, passant de 17.7 millions de m³ en 2010 à 14.9 millions de m³ en 2016.



Atteinte de la cible

La cible de réduction de l'apport des eaux de surface au réseau d'égout a bien progressé en raison des efforts mis de l'avant avec une équipe de sensibilisation à l'application du Règlement 346. Ce programme se poursuivra encore pour quelques années.

PRINCIPALES ACTIONS COMPLÉTÉES OU INTÉGRÉES AU FONCTIONNEMENT MUNICIPAL

2. MATIÈRES RÉSIDUELLES

Biométhanisation

Le Centre de valorisation des matières organiques (CVMO) pour la biométhanisation est en opération, et la dernière phase de développement de l'usine est accomplie. Les installations seront connectées au réseau de Gaz Métro pour y injecter le biogaz, mettant en valeur les matières organiques à leur plein potentiel. Depuis la mise en marche, la ville a produit plus de 4,5 millions de m³ de biogaz jusqu'en 2016. Environ 10 000 tonnes de digestat sont produites annuellement réduisant la quantité de boues d'épuration enfouies chaque année.



Atteinte de la cible

La filière de biométhanisation et le CVMO sont en fonction et l'objectif d'utiliser les matières organiques à leur plein potentiel est en forte progression. Au terme du projet, la filière aura atteint sa maturité et produira jusqu'à 16 millions de mètres cubes de gaz naturel par année.

Promotion du réemploi et du recyclage et efforts de communication

Les ressources sur le réemploi et le recyclage sont disponibles pour les citoyens sur le site Internet de la Ville et de la Régie intermunicipale d'Acton et des Maskoutains (RIAM). Le Plan conjoint de gestion des matières résiduelles (PCGMR) 2016-2020 des MRC d'Acton et des Maskoutains et de la Régie inclut, par ailleurs, un accroissement de l'information, de la sensibilisation et de l'éducation.



Depuis 2016, l'implantation du projet d'amélioration de la desserte de la collecte des matières organiques aura intégré plus de 640 logements. Les deux premières phases ont étendu la collecte de matières organiques au secteur exclu du centre-ville, à certains immeubles multilogements de l'Office Municipal d'Habitation, ainsi qu'à tous les immeubles multilogements du secteur 1 (Saint-Thomas-d'Aquin). Dans le cadre de ce projet, la Ville a mis sur pied une Patrouille verte durant la période estivale afin de supporter l'implantation de la collecte. De plus, la patrouille sensibilise les citoyens sur les bonnes pratiques de gestion des matières résiduelles.

Atteinte de la cible

La cible est atteinte quant à la diffusion des informations selon les ressources locales de réemploi et de récupération. Les projets pilotes permettent d'améliorer la participation des citoyens et d'accroître la performance de la collecte à trois voies.

Programme d'encouragement à l'utilisation de couches lavables

Depuis le début du programme en 2010, plus de 163 familles ont participé à cette initiative. Depuis 2015, 69 familles ont bénéficié du programme d'encouragement à l'utilisation de couches lavables. Un enfant, de la naissance à la période de propreté, utilisera en moyenne 6 000 couches jetables qui prennent environ 500 ans à se décomposer. Au Québec, 600 millions de couches jetables par année sont enfouies, ce qui correspond à 60 000 tonnes de déchets annuellement.

Atteinte de la cible

La cible de réduire le volume des matières à enfouir et de favoriser le réemploi par le lancement d'un programme d'encouragement à l'utilisation des couches lavables est atteinte depuis 2010. La Ville de Saint-Hyacinthe continuera la diffusion des programmes environnementaux afin de susciter la participation des citoyens.



Gestion des matières résiduelles des industries, commerces et institutions (ICI)

Le nouveau Plan conjoint de gestion des matières résiduelles (PCGMR) de la Régie intermunicipale d'Acton et des Maskoutains (RIAM) et des deux MRC concernées comporte de nombreuses initiatives en ce sens pour les prochaines années.

Atteinte de la cible

La cible est partiellement atteinte en fonction de la réduction des volumes à l'enfouissement par la production d'un inventaire pour les ICI dans une perspective de réutilisation.

Gestion des matières résiduelles des activités municipales

Plusieurs matières sont récupérées dans les édifices municipaux, notamment le papier, les piles et les huiles usées. Lors de travaux, la Ville a recyclé plus de 11 200 tonnes de béton et d'asphalte entre 2015 et 2017. Une démarche pour implanter la collecte à trois voies et uniformiser la gestion des matières résiduelles dans les immeubles municipaux a débuté. La caractérisation des matières générées dans cinq immeubles municipaux a été réalisée en 2015 et l'implantation des améliorations se poursuivra au cours des prochaines années. L'implantation de ce projet permettra ultimement une certification «ICI, on recycle» de Recyc-Québec et faire reconnaître les édifices par le programme.

Atteinte de la cible

Plusieurs équipements doivent être modifiés dans les édifices municipaux afin de cibler le tri des matières organiques. Les objectifs sont partiellement atteints notamment au niveau du recyclage, et la démarche est en cours vers l'objectif de la certification « ICI, on recycle ».

Collectes des matières résiduelles dangereuses

Lors de ses quatre collectes annuelles, la RIAM a récupéré en moyenne 74 tonnes de matières dangereuses par année. En complément, la Ville offre un service de collecte de piles usagées dans plusieurs de ses immeubles accessibles au public.

Atteinte de la cible

La récupération des matières dangereuses sur le territoire présente un portrait intéressant avec une courbe en progression.



PRINCIPALES ACTIONS COMPLÉTÉES OU INTÉGRÉES AU FONCTIONNEMENT MUNICIPAL

3. DÉVELOPPEMENT ET PROTECTION DU TERRITOIRE

Déplacement non motorisé et efficacité énergétique dans les nouveaux quartiers

De nouveaux projets de développement ont été analysés en valorisant l'efficacité énergétique et les déplacements non motorisés, la préservation du couvert forestier et l'accès à des pistes cyclables. Cependant, l'intégration de l'efficacité énergétique dans les projets de développement est à un niveau de démarrage. Certains projets de développement ont incorporé quelques initiatives écoresponsables, telles que la collecte d'eau de pluie pour l'irrigation, l'installation de panneaux solaires aux bâtiments communs et de toits verts aux garages. Ces initiatives innovatrices serviront d'exemples afin d'accentuer leurs intégrations dans de futurs projets. Depuis 2014, la Ville intègre des standards de développement facilitant les déplacements non motorisés, tels que l'ajout de pistes cyclables et de corridors verts facilitant le transport actif des résidents.

Atteinte de la cible

La cible d'intégration de nouvelles pratiques en vue d'implanter des services de proximité et de favoriser le transport non motorisé est en développement. Pour le volet énergétique, des projets novateurs ont été analysés et la démarche est en progression.

Îlots de verdure et gestion des îlots de chaleur et du ruissellement

Afin de réduire les îlots de chaleur, plus de 67 surfaces imperméables totalisant 3 096 mètres carrés ont été converties en surface végétalisée depuis 2012. En 2014 et 2015, 44 îlots bétonnés ont été verdifiés sur Laframboise, Laurier Est et Ouest, et sur Casavant Ouest, pour diminuer la demande en arrosage et les effets des îlots de chaleur. D'autres mesures municipales en la matière visent la plantation d'arbres près des pistes cyclables, des nouvelles rues et des stationnements. En 2017, dans un projet de développement, la Ville exigeait la plantation d'un arbre pour chaque case de stationnement supplémentaire demandée. De plus, le feuillage de l'arbre devait surplomber le pavé afin de réduire l'effet d'îlot de chaleur. En ce sens, la Ville entame présentement la révision des normes relatives aux stationnements afin d'y intégrer des concepts qui réduisent les îlots de chaleur et la captation des eaux de ruissellement.



Pour rendre la ville visuellement plus verte, la Ville a adopté la Politique de l'arbre en 2015 dans l'objectif de reconnaître et de promouvoir le rôle de l'arbre et favoriser sa conservation. Le Règlement sur le Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) contrôlant l'abattage d'arbres a été modifié en 2017 afin de valoriser la replantation sur l'ensemble des secteurs assujettis. Au total plus de 23 270 arbres ont été plantés sur le territoire de la ville depuis 2010. Plus de 243 arbres ont été plantés dans les parcs industriels depuis 2013.

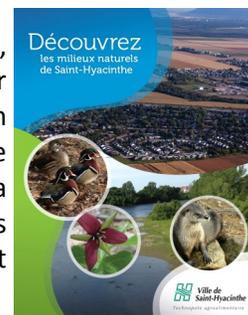
Atteinte de la cible

Des mesures réduisant l'effet des îlots de chaleur ont été appliquées lors de projets spécifiques. L'intégration de mesure à la réglementation est en cours de développement, notamment dans le cadre de la révision de normes de stationnement. Également, l'objectif de réduire les apports à l'égout en eau pluviale par le verdissement de secteurs et la réduction du volume d'eau traitée sera bonifié suite à la mise en place du Plan de gestion des eaux pluviales et des débordements.

Caractérisation des milieux humides et boisés d'intérêt et restauration des liens naturels entre les milieux résiduels

Une démarche menant vers l'adoption d'un plan de conservation et de gestion des milieux naturels et récréatifs a été menée par étapes de 2010 à 2015, comprenant une analyse des milieux naturels en 2012 et une intégration des liens naturels à consolider en 2014. Bien que la caractérisation des milieux naturels de la ville ait été accomplie, un plan de conservation reste à être développé. Suite à leurs adoptions en 2017, deux projets de loi modifient le contexte actuel, soit le Projet de Loi provinciale numéro 132 concernant la conservation des milieux humides et hydriques et le Projet de Loi numéro 102, intitulée « Loi modifiant la Loi sur la qualité de l'environnement ». La totalité des modifications arborées par ces projets de loi seront en vigueur à compter du 23 mars 2018. L'élaboration d'un plan de conservation devra nécessairement tenir compte des nouvelles dispositions qui seront incluses au règlement de mise en œuvre, telles que la délégation à la MRC des programmes de gestion des milieux hydriques.

La Ville saisit l'opportunité d'exiger une conservation des milieux humides et des boisés, notamment lors de la soumission de projets, afin de réduire la perte des espaces naturels. Par exemple, une superficie de 17 839,6 mètres carrés a fait l'objet d'une servitude de conservation dans le cadre d'un projet résidentiel en 2017. La réalisation du Guide sur les milieux naturels de Saint-Hyacinthe en 2016 contribue à accroître la connaissance de nos milieux naturels dans la communauté. Disponibles sur le site Internet de la Ville, des versions imprimées ont été postées aux 200 propriétaires possédant de grandes superficies en milieux naturels (boisés, friches et milieux humides).



Atteinte de la cible

La cible d'accroître la connaissance des milieux pour mieux les protéger, de favoriser la biodiversité et d'augmenter la superficie protégée est en progression. La réalisation du Guide sur les milieux naturels de Saint-Hyacinthe en 2016 contribue à accroître la connaissance de nos milieux naturels dans la communauté.

Planifier une zone de conservation dans le secteur de la Métairie

Le secteur de la Métairie est une zone riche pour la mise en valeur naturelle, historique et agricole de Saint-Hyacinthe. La Ville possède maintenant plusieurs des terrains le long du cours d'eau Mercier. En 2014, une évaluation des corridors de liberté du cours d'eau Mercier a eu lieu avec une étudiante graduée de l'Université Concordia. En 2015, une recherche menée par M. Bernard Valiquette du comité des bassins versants des Douze et Métairie a été déposée au conseil municipal. En 2017, les démarches vers la création d'un parc naturel sur les terrains de la Ville ont été adoptées et la réalisation d'un concept d'aménagement pour le site sera entreprise au cours du printemps 2018.

Atteinte de la cible

La cible d'augmenter la superficie protégée du territoire n'est pas atteinte, mais des études ont été présentées et les démarches pour l'implantation d'un parc à caractère naturel visant la protection des espaces de liberté du cours d'eau Mercier sont entamées.

Embellissement des parcs industriels

Depuis 2010, 243 arbres ont été plantés dans le parc industriel et 38 propriétés industrielles ont été embellies avec le programme Écoparcs. 6 propriétés ont été embellies par la plantation de 60 arbres en 2016 et 3 propriétés avec 42 arbres en 2017.

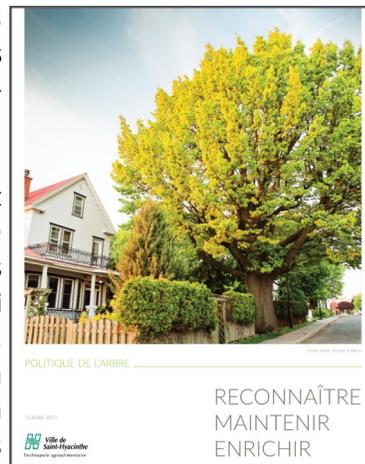
Atteinte de la cible

La cible de rendre les parcs industriels plus verts et plus attrayants présente une croissance. La Ville continue de favoriser le verdissement de parcs industriels lors de l'implantation de nouvelles entreprises.

Politique de l'arbre et plantation d'arbres

Une toute première Politique de l'arbre a été lancée en 2015. Les équipes municipales sont déjà à entreprendre la mise en œuvre de son plan d'action 2015-2020 et des fiches « Mythes et réalités sur les arbres » sont accessibles sur le site Internet. La Ville de Saint-Hyacinthe met de l'avant plusieurs moyens pour verdifier la ville.

Depuis 2010, 23 270 arbres ont été plantés à travers la ville dont 678 arbres en 2016 et 2017. De plus, près de 600 citoyens bénéficient chaque année de la campagne de distribution d'arbres. En 2014 et 2015, respectivement 3 570 et 3 756 arbres et arbustes ont été plantés sur le territoire de Saint-Hyacinthe par des organismes partenaires ainsi que dans le cadre d'une entente de compensation des gaz à effet de serre. Malheureusement, la propagation de l'agrile du frêne dans la Montérégie entraînera inévitablement une hausse d'abattage d'arbres dans les prochaines années. Un plan d'action pour la gestion de cette espèce envahissante exotique sur les terrains publics est implanté.



Atteinte de la cible

La cible de rendre la ville visuellement plus verte est partie prenante de la Politique de l'arbre adoptée le 10 octobre 2015. Son plan d'action visera l'amélioration des pratiques d'ici l'année 2020. Malheureusement, la propagation de l'agrile du frêne entraînera inévitablement une hausse d'abattage d'arbres dans les prochaines années. Un plan d'action pour la gestion de l'agrile du frêne sur les terrains publics est implanté. Des actions supplémentaires seront mises en place en 2018 afin de réduire les impacts de cette espèce envahissante exotique.

PRINCIPALES ACTIONS COMPLÉTÉES OU INTÉGRÉES AU FONCTIONNEMENT MUNICIPAL

4. TRANSPORT ET CHANGEMENTS CLIMATIQUES

« Un moteur éteint, ça fait du bien ! »

Le 1^{er} octobre 2012, la campagne « Un moteur éteint, ça fait du bien ! » a été lancée. Mis en place depuis 2013, le Règlement numéro 398 sur la marche au ralenti d'un moteur d'un véhicule routier interdit de laisser le moteur d'un véhicule immobilisé en marche au ralenti pour une durée supérieure à cinq minutes afin de préserver la qualité de l'air et de réduire les émissions de gaz à effet de serre.



Depuis 2017, plus de 12 % de la flotte municipale est maintenant convertie à l'usage de gaz naturel. De plus, l'installation de bornes de recharges pour les véhicules électriques est en progression et s'ajoute à l'effort de réduction des émissions de gaz à effet de serre de la Ville.

Atteinte de la cible

La cible de responsabiliser la population envers une réduction des GES par l'adoption d'un règlement sur la marche au ralenti est atteinte depuis 2012.

Réseau cyclable

Le prolongement du réseau cyclable est en progression et atteindra un total de 57,6 km en 2017. En 2014, 3,4 km ont été ajoutés et les travaux ont été finalisés sur le viaduc Laframboise. Une piste multifonctionnelle a été aménagée sur le côté nord de la rue des Seigneurs Ouest entre Saint-Louis et de la Concorde Sud. Certains liens cyclables de la rue Blanchette à la rue Sacré-Cœur Ouest ont aussi été réalisés. Un mandat octroyé à Vélo Québec a permis d'étudier le raccordement potentiel du lien cyclable de Sicotte/Bourdages Nord et du quartier La Providence au réseau existant. En 2016, plus de 4,1 km de sentiers polyvalents ont été ajoutés au réseau. En 2017, aucun ajout de pistes cyclables n'a été réalisé pour permettre une amélioration des tronçons déjà existants sur la rue Sicotte afin de les raccorder aux pistes présentes sur la rue des Vétérinaires.



Atteinte de la cible

La cible de relier tous les secteurs de la ville au réseau cyclable municipal et régional se poursuivra dans les prochaines années.

Transport actif

Des projets « Mon école, à pied, à vélo » aux écoles Sainte-Rosalie, Roméo-Forbes et Saint-Charles-Garnier ont permis de poursuivre la mobilisation sur le transport actif. En 2015, des plans de déplacement et d'animation scolaire ont eu lieu pour l'Assomption et Saint-Thomas-d'Aquin. Les abords des écoles Sainte-Rosalie et Saint-Charles-Garnier ont été sécurisés. La Ville a également adhéré à la campagne « Mai, Mois du vélo » de Vélo Québec afin de favoriser l'utilisation du vélo dans la communauté.

Atteinte de la cible

Les travaux en vue de développer les outils pour mesurer la part modale des transports actifs sont en cours et l'organisation vise toujours à accroître l'offre de transport actif dans le cadre de la mobilité durable. La réalisation d'un plan d'action pour encourager le transport actif est envisagée pour le futur.



Transport en commun

Suite à l'adoption d'un plan d'action pour l'amélioration de l'offre de transport en commun en 2013, la desserte et le plan de transport ont été adaptés et diffusés. Les améliorations apportées depuis 2015 incluent la prolongation des horaires des jeudis et vendredis soirs jusqu'à 22 h, l'instauration d'un nouveau service la fin de semaine et les jours fériés ainsi que l'ajout de deux lignes express. Par la suite, une augmentation du taux d'utilisation des circuits locaux de 18 % de 2015 à 2017 a été observée.



Depuis 2011, tous les étudiants inscrits à temps plein aux programmes réguliers du Cégep bénéficient de l'accès libre aux services de transport collectif via la Passe Écolo. Ce partenariat permet aux étudiants d'utiliser le transport en commun de la Ville de Saint-Hyacinthe, de la MRC des Maskoutains ainsi que du CITVR sans frais de passage durant le trimestre d'études. Ce programme incitatif continue d'être très populaire auprès des étudiants. Entre 2015 et 2016, on observe une hausse de 7 % de l'utilisation de la Passe Écolo.

Atteinte de la cible

La concordance entre l'offre et la demande par l'adoption d'un plan d'amélioration du transport a engendré une hausse de l'utilisation du service. L'introduction de la Passe Écolo a grandement incité l'utilisation du transport en commun chez les étudiants.

Veille d'occasions quant au train de banlieue

Une étude sur l'offre d'achalandage a été livrée par l'Agence métropolitaine de transport en 2015 pour le train de banlieue. Depuis mai 2017, l'ajout d'un trajet de train VIA Rail à Saint-Hyacinthe permet de joindre la Gare Centrale de Montréal en 37 minutes du lundi au vendredi.



Atteinte de la cible

La cible est intégrée et l'organisation demeure à l'affût de développements et opportunités en matière de transport collectif.

Fluidité du transport et évaluation des virages aux feux rouges

Le comité de circulation et sécurité routière se rencontre périodiquement pour étudier les divers projets et demandes d'amélioration de la circulation. L'installation des panneaux d'arrêts obligatoires est maintenant soumise à une grille d'analyse afin d'optimiser leurs efficacités et réduire les modifications futures.

Atteinte de la cible

La cible d'augmenter la fluidité de la circulation sans nuire à la sécurité est atteinte et demeure une priorité de l'organisation municipale.

PRINCIPALES ACTIONS COMPLÉTÉES OU INTÉGRÉES AU FONCTIONNEMENT MUNICIPAL

5. GESTION MUNICIPALE ENVIRONNEMENTALE

Redéfinition du comité consultatif en environnement

En 2011, le mandat du comité consultatif en environnement a été mis en place afin d'assurer le suivi du Plan d'action environnemental. Suite à l'avancement du plan, le mandat du comité consultatif en environnement a été modifié en 2015 pour élargir sa représentativité et encourager la mobilisation des partenaires du milieu.

Atteinte de la cible

La cible visant la mise à jour de la composition et du rôle du CCE a été atteinte avec la première refonte du Règlement numéro 338 adoptée le 17 janvier 2011. Puis, après 4 ans de fonctionnement, l'adoption du Règlement numéro 488, le 19 octobre 2015, a mené à l'élargissement de sa mission afin de promouvoir et mobiliser les citoyens et les organisations et stimuler l'engagement de la communauté envers de bonnes pratiques environnementales.

Exercice de reddition annuel

Suite au prolongement de l'échéancier du plan d'action, plusieurs bilans environnementaux ont été déposés et les résultats ont été régulièrement mis en ligne sur le portail de la Ville afin de faciliter l'accessibilité à l'information.

Atteinte de la cible

La cible est atteinte. Ce présent bilan se veut le dernier bilan portant sur le présent plan d'action, mais d'autres moyens sont à l'étude afin de permettre de mesurer l'efficacité des initiatives environnementales de la Ville.

Approvisionnement responsable

En vue de mettre à jour la connaissance des acheteurs et des responsables des achats au sein des différents services municipaux, une formation spécialisée en matière d'achat écoresponsable a été offerte en 2014 à 40 participants par le Conseil québécois des événements écoresponsables. La démarche doit se poursuivre pour finaliser un guide sur les pratiques responsables et ajuster la politique d'approvisionnement à ce niveau. Ce processus en continu se poursuit, intégrant les innovations aux pratiques d'approvisionnement de la Ville.

Atteinte de la cible

La cible de mise à jour des connaissances des acteurs municipaux au sujet de l'approvisionnement responsable est atteinte. Bien que la publication d'un guide sur les pratiques d'achat responsable n'ait pas été réalisée, la Division de l'approvisionnement intègre plusieurs initiatives, notamment l'achat de papier d'impression composé à 40 % de matières recyclées, le recyclage des téléphones cellulaires et l'achat de téléphones réusinés, lorsque possible.

Gestion responsable de la flotte de véhicules municipaux

Depuis 2010, 12,6 % de la flotte de la Ville a été transformée vers différents types de véhicules moins polluants : électrique, hybride, au gaz naturel. En 2017, la flotte de la Ville compte 19 véhicules adaptés au gaz naturel, ainsi qu'un véhicule hybride carburant-électrique et un véhicule totalement électrique.

Atteinte de la cible

La cible de réduire les émissions de GES de la flotte de véhicules municipaux est maintenue. La progression du nombre de véhicules convertis est réalisée au fil des ans.

Réduction des produits jetables

La Ville de Saint-Hyacinthe favorise les produits réutilisables lors de ses rencontres internes et événements (pichet d'eau, vaisselle réutilisable, etc.). Depuis 2016, des mesures écoresponsables ont été intégrées au Cadre de reconnaissance des événements démontrant la volonté de la Ville à créer des incitatifs pour amener les organisateurs d'événements à faire des choix écoresponsables. Aussi, depuis 2017, la Patrouille verte participe et évalue la gestion des matières résiduelles lors des fêtes de quartier dans le but de faire des recommandations aux organisateurs et de réduire les déchets produits lors de ces événements.

Atteinte de la cible

La cible d'éliminer les produits jetables lors d'événements dans les édifices de la Ville est partiellement atteinte, puisque les équipements doivent aussi être modifiés pour optimiser le tri des matières résiduelles. D'ailleurs, l'installation de fontaines d'eau, munies d'un dispositif pour remplir les bouteilles, est prévue dans les parcs stratégiques et dans les immeubles municipaux. Ce nouvel équipement visera, entre autres, la réduction de l'utilisation de la bouteille d'eau jetable.

Programme de remplacement des conduites d'aqueduc

Depuis 2010, un total de 15 397 mètres de conduites ont été remplacés dans plusieurs secteurs de la ville et 6 864 mètres de conduites d'aqueduc ont été gainés. Le gainage des conduites d'aqueduc est un processus d'étanchéisation qui permet de solidifier et de « rénover » le réseau, ce qui en augmente la durée de vie. Les tuyaux remplacés en 2014 ont couvert une longueur de 1 325 mètres linéaire située sur l'axe Blanchet et Millet (155 mètres), la rue Saint-Michel et Saint-Pierre (620 mètres), la rue Laflamme (240 mètres) et la rue Cartier (310 mètres). Par ailleurs, 1 300 mètres linéaires de tuyaux ont été gainés. En 2015, 2 314 mètres linéaires ont été remplacés et 2 130 mètres linéaires de conduites et d'aqueduc gainés. Les travaux ont eu lieu sur Laurier, Boulé et Sicotte (1 140 mètres), ainsi que sur Laframboise (1 054 mètres) et Laflamme (120 mètres). En 2016, aucun tuyau n'a été remplacé afin de prioriser l'entretien du réseau maître. En 2017, le remplacement d'environ 1 900 mètres de tuyaux est prévu.



Atteinte de la cible

La cible visant à réduire les fuites d'aqueduc et d'adapter les diamètres des tuyaux aux nouvelles normes est en cours d'évolution et des progrès en continu sont réalisés. L'atteinte du 1 % de remplacement des conduites d'aqueduc par année est cependant difficilement atteignable en raison de l'importance du réseau et des investissements nécessaires.

Programme de détection des fuites

Un programme de détection des fuites a été mis en place en 2013. La détection de fuites a eu lieu sur 110 km. Trois fuites ont été détectées en 2013, quatre fuites pour 2014 et 2015, et dix fuites en 2016.

Atteinte de la cible

La cible est atteinte. Le programme de détection de fuites est en fonction et approximativement 50 % du réseau est inspecté annuellement. La cible de réduire les fuites demeure une priorité. L'administration poursuivra les inventaires de détection de fuites sur le réseau.

Dimension environnementale au plan de déneigement



Afin de réduire l'impact des sels déglaçants sur l'environnement, un premier projet pilote a visé la réduction de l'épandage des sels de déglçage de 20 % en 2014 et 2015. Par contre, en raison des changements climatiques, les températures oscillant autour du point de congélation et le type de précipitations que la région reçoit maintenant, la réduction de leur utilisation engendre des risques liés à la sécurité routière plus élevés qu'anticipés au départ et sera donc révisée.

Atteinte de la cible

Une première étape visée pour introduire la dimension environnementale au plan de déneigement a été la réduction de l'application des sels de déglçage et une révision du plan de déneigement. La cible de réduire le transport de la neige n'a pas été visée spécifiquement, mais une réduction du déneigement des trottoirs est envisagée en fonction des balises. Par ailleurs, le suivi des dépôts illégaux de neige est intégré aux tâches des employés municipaux et leur suivi est assuré.

Campagne de sensibilisation à l'acquisition d'un baril récupérateur d'eau de pluie

Avec les campagnes de distribution depuis 2010, 1 102 résidents se sont prémunis d'un récupérateur d'eau de pluie dans le cadre du programme municipal, dont 10 en 2016 et 3 en 2017. Le programme municipal a été modifié en 2013, offrant maintenant un remboursement de 40 \$ aux citoyens à l'achat d'un baril d'une capacité de 150 litres et plus.



Atteinte de la cible

La cible de réduction de l'utilisation de l'eau de l'aqueduc par les résidents est atteinte étant donné que le Règlement 346 a été modifié en 2011 et que le nouveau programme de distribution de barils récupérateurs d'eau de pluie, adopté par le conseil municipal le 9 décembre 2013, permettra d'amorcer une réflexion sur les dispositifs à mettre de l'avant au cours des prochaines années.

ACTIONS DONT L'ÉCHÉANCIER A ÉTÉ MODIFIÉ OU ASSOCIÉ À DES PROJETS SPÉCIFIQUES

Amélioration du nombre et de la qualité des accès à la rivière

Cette action a été intégrée au chantier centre-ville et au réaménagement de la promenade Gérard-Côté qui y sera associée.

Atteinte de la cible modifiée

L'acquisition de terrains par la Ville constitue une première étape vers un meilleur accès à la rivière. L'aménagement de ces terrains et l'intégration des accès au projet de la revitalisation de la promenade Gérard-Côté est en cours.

Implantation d'un véritable écocentre à Saint-Hyacinthe

L'écocentre de Saint-Hyacinthe connaît une popularité en hausse constante et le taux de détournement effectif de l'enfouissement est en augmentation. Le projet de transfert est en cours et les options disponibles sont présentement en cours d'analyse.



Atteinte de la cible modifiée

L'optimisation de l'Écocentre est reportée en raison d'analyses requises. Le succès du site actuel démontre une utilisation significative par la communauté maskoutaine, réduisant le volume des matières enfouies en favorisant le recyclage des matières qui y sont disposées.

Achats verts conjoints

L'évaluation de la possibilité de réalisation d'achats verts conjointement avec les partenaires de la Ville a été reportée en raison de l'encadrement législatif gouvernemental strict concernant l'approvisionnement. La modification graduelle de l'approvisionnement est privilégiée, intégrant les innovations liées à l'approvisionnement responsable aux pratiques d'approvisionnement.

Atteinte de la cible modifiée

L'approche d'approvisionnement responsable est graduellement mise en application. La cible de mise à jour des connaissances des acteurs municipaux au sujet de l'approvisionnement responsable est atteinte. Plusieurs initiatives écoresponsables sont intégrées aux pratiques courantes, notamment l'achat de papier d'impression composé à 40 % de matières recyclées, le recyclage des téléphones cellulaires et l'achat de téléphones réusinés, lorsque possible.

Plan en matière d'efficacité énergétique des édifices municipaux et stratégie à moyen et long terme pour rationaliser l'éclairage des rues

Bien que le comité consultatif en environnement ait débuté l'analyse des dossiers en 2013, ces deux actions ont été reportées afin de pouvoir les intégrer au processus global de l'élaboration d'un inventaire et d'un plan d'action de réduction des gaz à effet de serre où l'efficacité énergétique est un volet important.

Atteinte de la cible modifiée

Le développement de l'inventaire et d'un plan de réduction des gaz à effet de serre permettra d'inclure, pour les prochaines années, des actions en matière d'efficacité énergétique.

Plan d'action en développement durable

La démarche du plan d'action en développement durable a été étudiée par le comité consultatif en environnement en 2013. Le prolongement du Plan d'action 2010-2014 jusqu'à 2017 a repoussé la nécessité du développement d'un plan d'action intégrant les sphères du développement durable.

Atteinte de la cible modifiée

Suite à la clôture du présent Plan d'action environnemental en 2017, une démarche de réflexion sera entreprise pour déterminer les nouvelles orientations et des priorités environnementales envisagées par la Ville. Le développement d'un plan d'action en développement durable sera étudié pour faire suite à cette démarche.

CONSOLIDATION DES ACTIONS ENVIRONNEMENTALES EN 2017-2018

1. AMÉLIORATION DE LA QUALITÉ DE L'EAU

- Poursuivre nos efforts en matière d'amélioration de la qualité de l'eau par l'adoption d'un plan d'action sur les bandes riveraines et les actions suivantes;
- Promouvoir la restauration des bandes riveraines de la rivière Yamaska en suscitant des actions avec les propriétaires et concerter les acteurs sur le dossier de la planche nautique;
- Suivre l'implantation de bandes riveraines dans les parcs et espaces verts municipaux avec un accompagnement en sensibilisation;
- Entreprendre un programme de restauration des bandes riveraines de la rivière Yamaska;
- Continuer le déploiement de la stratégie de conformité quant aux rives des cours d'eau en milieu urbain et agricole;
- Poursuivre l'approche de gestion par bassin versant en accompagnant les comités de bassins versants et en valorisant les pratiques agroenvironnementales;
- Poursuivre notre démarche visant la mise à la conformité des installations sanitaires autonomes et la gestion des branchements et de l'eau de ruissellement.

2. GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES

- Favoriser la mise en place d'un véritable écocentre;
- Poursuivre les projets d'amélioration de la desserte de la collecte des matières organiques dans les immeubles multilogements;
- Poursuivre la démarche « Déchet Zéro au boulot » au sein de l'organisation municipale afin d'obtenir une certification « ICI, on recycle »;
- Poursuivre l'ajout d'équipements de tri pour les matières organiques et recyclables dans les espaces municipaux publics;
- Optimiser le déploiement d'une desserte fonctionnelle pour les Institutions, Commerces et Industries (ICI) en matière de collecte à trois voies en collaboration avec les partenaires tels que la RIAM.

3. DÉVELOPPEMENT ET PROTECTION DU TERRITOIRE

- Poursuivre la mise en œuvre du Plan d'action de la Politique de l'arbre;
- Gérer les interventions associées à l'agrile du frêne;
- Poursuivre le développement d'un parc à caractère naturel dans le secteur de la Métairie;
- Assurer la pérennité de l'aire de conservation du Boisé des Douze.

4. TRANSPORT ET CHANGEMENTS CLIMATIQUES

- Compléter l'inventaire et le plan de réduction des GES et d'efficacité énergétique;
- Poursuivre les démarches pour la mise en place d'un plan de mobilité durable.

5. ENVIRONNEMENT ET DÉVELOPPEMENT DURABLE

- Amorcer une réflexion stratégique sur un deuxième plan d'action environnemental ou de développement durable;
- Évaluer les modes d'intégration du développement durable dans les actions municipales.

CONTRIBUTIONS DE CERTAINS PARTENAIRES MUNICIPAUX

CÉGEP DE SAINT-HYACINTHE

Amélioration de l'accès à l'eau potable publique et réduire l'utilisation de bouteilles d'eau à usage unique

Il ne reste qu'une distributrice de bouteilles d'eau dans le Cégep et la mise à niveau des 38 fontaines d'eau a été faite : ajout d'un filtre au charbon, d'un filtre pour sédiments et d'un bac verseur sur toutes les fontaines d'eau du collège afin de faciliter le remplissage de contenants réutilisables. Des affiches indiquant « Eau filtrée et refroidie » au-dessus de chacune incitent les étudiants à privilégier leur utilisation. De plus, l'affichage de « Zone libre d'eau embouteillée » à certains endroits, la vente de gourdes réutilisables aux étudiants au coût symbolique de 1 \$ et la distribution de gourdes réutilisables aux employés ont renforcé l'adoption de ce comportement durable dans l'ensemble de la communauté de l'établissement.

Tenue d'un événement écoresponsable

Plusieurs événements écoresponsables ont été tenus, incluant : quatre matchs de football, la finale locale de Cégep en spectacle, la Cérémonie de remise des diplômes et la Soirée distinction des Lauréats. Ces événements ont permis de joindre des milliers de personnes et de réduire le nombre de bouteilles d'eau et d'assiettes et verres en carton utilisés lors de la tenue de ces événements.

Projet de compostage sur le Campus

Plusieurs programmes de compostage des matières organiques ont été mis en place, notamment, le compostage préconsommation et postproduction des produits alimentaires à la cafétéria, ainsi que le compostage étudiant dans certains locaux : club OrgANIC, AVEC, REECSH et Cafière. Un projet pilote est en cours afin de composter le papier à mains dans certaines toilettes. Ces initiatives contribuent à dévier d'importantes quantités de matières organiques de l'enfouissement.

Activités de sensibilisation au sein du Cégep de Saint-Hyacinthe

Plusieurs activités de sensibilisation à l'environnement et au développement durable sont organisées durant l'année scolaire, dont 27 activités durant l'année 2016-2017, telles que des friperies don-échange et la tenue d'une semaine du développement durable.

Partenaire du Circuit Électrique d'Hydro-Québec

Trois bornes de recharge électrique ont été installées sur le campus. Tous les utilisateurs de voitures hybrides ou électriques au Québec y ont accès. De plus, des places de stationnement pour les voitures électriques ou à faible émission sont ajoutées pour inciter ce mode de transport.

Reboisement des berges du ruisseau Mercier au parc de la Métairie

Les étudiants du Cégep, en collaboration avec la Fondation Martin-Girard, l'Animation à la vie spirituelle et à l'engagement communautaire, et la Ville de Saint-Hyacinthe, ont tenu des activités de reboisement et d'entretien saisonnier en bordure du cours d'eau Mercier. Plus de 35 étudiants ont participé et 60 arbres ont été plantés.

Récupération des déchets dérivés des TICs et des lunettes usagées

Avec le projet Électrobac, toute la population collégiale est invitée à recycler piles et batteries usées, ainsi que les paires de lunettes usagées qui sont envoyées à Optométriste sans frontières. D'autres items font partie du programme tels que les cartouches d'encre, les lecteurs mp3 et les vieux cellulaires. Chaque année, le Collège donne ou vend ses ordinateurs désuets. En 2017, ce sont 150 ordinateurs conventionnels et 120 portables, sur une flotte d'environ 1 750 ordinateurs, soit 15 %, qui seront donnés ou vendus.

Corvée de nettoyage du terrain du campus

Une corvée de nettoyage du terrain du campus du Cégep de Saint-Hyacinthe a lieu depuis quelques années, sollicitant la participation des employés et des étudiants à l'activité. Les matières recueillies sont triées et disposées selon leur nature : matières recyclables (canettes, plastique, carton et verre) et déchets. Cette activité de sensibilisation est diffusée auprès des 4 500 étudiants et d'environ 1 000 employés.

CONTRIBUTIONS DE CERTAINS PARTENAIRES MUNICIPAUX

COMITÉ DES CITOYENS ET CITOYENNES POUR L'ENVIRONNEMENT MASKOUTAIN

Enjeux énergétiques du Québec

Le CCCPEM a continué sa collaboration sur les risques de l'exploitation gazière au Québec avec le RVHQ (Regroupement vigilance hydrocarbures Québec). Plusieurs conférences ont été données afin de sensibiliser les gens aux enjeux de l'exploitation gazière et pétrolière sur le territoire québécois et du transport d'hydrocarbures au Canada. Les membres du CCCPEM ont déposé plusieurs mémoires dans le cadre de consultations, incluant au Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE) sur le projet Énergie Est de TransCanada et à la Commission parlementaire sur le projet de Loi 106 concernant la mise en œuvre de la Politique énergétique 2030.

Virage vers des événements responsables

Le CCCPEM a établi une collaboration avec la Corporation de développement communautaire des Maskoutains pour faire la promotion auprès des groupes communautaires de l'utilisation de vaisselle compostable ou recyclable lors d'événements publics. Jusqu'à présent 4 organismes ont été accompagnés dans cette démarche. Des consultations ont été faites auprès de Compost Montréal et de la Régie intermunicipale d'Acton et des Maskoutains (RIAM).

Soutenir activement l'assainissement de la rivière Yamaska

Le CCCPEM a participé à plusieurs activités soutenant activement l'assainissement de l'eau, incluant les comités de bassins versants des Douze et Métairie, des Salines et de Salvail, la participation aux conférences de presse de l'OBV Yamaska sur la présentation du plan directeur de l'eau et celle de la Ville sur les bandes riveraines, l'envoi aux journaux d'une lettre ouverte « N'en jetez plus, la rivière est pleine » et l'animation du Forum de l'eau de la Yamaska.

Projets d'agriculture urbaine

Depuis cinq ans, le CCCPEM coordonne trois projets en agriculture urbaine, soit le projet « Un jardin sur mon balcon » qui comprend la distribution de 50 jardinières de fruits et de légumes à des familles et personnes seules, et le projet de jardin collectif au complexe résidentiel du Patro. Ces deux projets se réalisent en partenariat avec l'Institut de technologie agroalimentaire (ITA) de Saint-Hyacinthe. Pour la deuxième année consécutive, le CCCPEM construit et installe des bacs « Incroyables Comestibles » dans des lieux publics. Ce projet vise également à sensibiliser les citoyens au concept d'un paysage comestible et d'agriculture urbaine.

Jour de la Terre

Le 22 avril, lors du Jour de la Terre, le CCCPEM contribue à l'organisation d'actions environnementales et d'activités de sensibilisation invitant plusieurs jeunes et bénévoles à collaborer pour assainir notre environnement. Ces actions incluent la coordination de corvées « Opération nettoyage » aux abords de la rivière Yamaska sur la promenade Gérard-Côté et sur la bande riveraine du cimetière de la Cathédrale, des projections de films et des conférences dans les écoles secondaires, ainsi que la tenue de kiosques et d'activités de sensibilisation dans la communauté.

CONCLUSION

Depuis la mise en œuvre du Plan d'action environnemental en 2010, la Ville de Saint-Hyacinthe a réalisé de nombreux accomplissements en matière environnementale. Comme le témoigne ce dernier bilan, toutes les sphères de l'organisation municipale ont été mobilisées pour mettre en place les éléments requis afin d'améliorer la qualité de notre environnement.

Les 46 actions complétées ou intégrées au fonctionnement régulier de l'organisation démontrent un bilan très positif de la progression globale en gestion environnementale de la municipalité. L'effort concerté des services et partenaires de la Ville a permis de mettre en place les programmes et initiatives nécessaires afin de rencontrer les cibles visées par le Plan d'action, et ce, dans l'ensemble des cinq thèmes identifiés au plan : l'assainissement de la rivière Yamaska, la gestion des matières résiduelles, le développement et la protection du territoire, le transport et la gestion municipale environnementale.

Bien que ce bilan illustre l'évolution de ce premier plan d'action, les initiatives environnementales de la Ville se poursuivent. Les gestes posés pour améliorer le milieu de vie des citoyens font maintenant partie intégrante des activités de la Ville de Saint-Hyacinthe.

Dans une perspective d'amélioration continue et de la nécessité constante d'adaptation aux défis environnementaux, une démarche de réflexion suivra afin de déterminer et d'inclure les nouvelles orientations et priorités environnementales de la Ville pour 2018.



Technopole agroalimentaire

700, av. de l'Hôtel-de-Ville
Saint-Hyacinthe (Québec) J2S 5B2
Tél.: 450 778.8300 Téléc.: 450 778.5817